

ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE

MLI/022

Formation et Insertion
professionnelle

FICHE SYNTHETIQUE

| | |
|-----------------------|--|
| Pays | Mali |
| Titre long du projet | Formation et Insertion professionnelle |
| Titre court du projet | Formation et Insertion professionnelle |
| Code LuxDev | MLI/022 |
| Version du rapport | Septembre 2018 |

NOTATION DU PROJET PAR LA MISSION D'ÉVALUATION

| | |
|--|---|
| Notation globale (efficacité) | 3 + (entre 2 et 3) Échelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée). |
| Notation des autres critères d'évaluation | Pertinence : 3 Efficience : 3 Durabilité : 4 |

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La mission d'évaluation intermédiaire du programme de coopération entre la République du Mali et le Grand-Duché de Luxembourg s'inscrit dans le cadre du troisième Programme indicatif de coopération, prévu pour une durée de cinq ans (2015 – 2019), avec un financement initial de 55 millions € (36 078 MFCFA), dont 33 millions € (21 647 MFCFA) pour la Coopération bilatérale dans la zone de concentration Sud couvrant la région de Ségou et le cercle de Yorosso dans la région de Sikasso. L'intervention est constituée de projets / programmes bilatéraux suivants :

- MLI/021 – Développement rural et sécurité alimentaire ;
- MLI/022 – Formation et insertion professionnelle ;
- MLI/023 – Décentralisation et bonne gouvernance, mis en œuvre en régie par LuxDev.

Elle est complétée par :

- des projets / programmes multilatéraux : contribution à l'insertion professionnelle et au renforcement de la résilience des jeunes en milieu rural dans le centre sud au Mali 2016 – 2019 (ONU pour l'alimentation et l'agriculture), décentralisation et bonne gouvernance locale inclusive et durable 2015 – 2019 (Programme des Nations unies pour le développement), appui à l'amélioration de l'employabilité des jeunes ruraux dans des circuits productifs (Bureau international du travail) et accès des femmes aux moyens de production pour une agriculture résiliente au changement climatique 2016 – 2021 (ONU Femmes) ;
- des projets mis en œuvre par des ONG : projet Agri+ (SOS-FAIM) ciblant la mise en place d'outils de financement visant à favoriser la transformation et la modernisation des exploitations agricoles et la réalisation d'un programme de formation ;
- un partenariat entre l'Université de Luxembourg et de Bamako.

En mars 2018, une allocation additionnelle de 6 328 383 millions € (4 151 MFCFA) a été convenue pour les trois projets / programmes bilatéraux intervenant dans la zone de concentration Sud. Le budget total du MLI/022 est passé de 10 514 700 € (6 896 MFCFA) à 11 475 000 (7 526 MFCFA).

La mission d'évaluation intermédiaire des cinq projets / programmes bilatéraux au Mali, trois dans la zone de concentration Sud et deux dans la zone de concentration Nord a été conduite par le groupement ACK International / COWI A/S du 18.06 au 06.07.2018 au Mali¹. Pour la zone Sud, les experts étaient J. Fournier, chef d'équipe et évaluateur de MLI/021, JM. Coulibaly évaluateur de MLI/022, S. Doumbia évaluateur de MLI/023, L. Dicko expert infrastructures, M. Doumbia expert environnement et changements climatiques, B. Nimaga experte genre et O. Diarra expert administration et finances. L'assurance/qualité a été assurée par Caroline Dulau / Claude Mauret.

L'évaluation, dans son ensemble, avait pour objectif principal d'alimenter et faciliter le dialogue politique entre les deux gouvernements partenaires autour d'un bilan intermédiaire du Programme indicatif de coopération. Quant à la mission d'évaluation technique proprement dite, elle avait pour objectif d'analyser les progrès atteints par les programmes bilatéraux par rapport à ce qui était prévu dans les documents techniques et financiers.

L'objectif global du programme MLI/022 est « soutenir la création d'emploi en priorité pour les femmes et les jeunes et les activités génératrices de revenus ». L'objectif spécifique vise à ce que « les compétences professionnelles des femmes et des hommes du monde rural soient durablement accrues ».

¹ Les principales étapes de cette revue étaient : (i) lancement officiel le 19.06.2018 à Bamako ; (ii) rencontres des différentes parties prenantes et collecte des informations à Bamako et dans la zone d'intervention Sud du 20.06 au 03.07.2018 ; (iii) restitution à chaud le 4.07.2018 à Bamako. L'évaluation du MLI/023 a été décalée pour prendre fin le 17.07.2018 et l'expertise genre a pris fin le 16.08.2018.

Les résultats atteints par le projet se résumant comme suit :

Résultat 1 – Le secteur de la formation professionnelle est mieux structuré et répond aux besoins (quantitatifs et qualitatifs) de formation initiale du monde rural : la réforme du cadre législatif suit son cours après l'adoption de la loi relative à la formation professionnelle et la prise de son décret d'application en juillet 2017 (arrêtés d'application du décret en cours de rédaction). Le cadre réglementaire pour le secteur devrait être en place dans les délais de mise en œuvre du projet.

Tous les dispositifs prévus par MLI/022 pour la formation, l'insertion et l'accompagnement à l'emploi et l'auto emploi accueillent leurs publics cibles. Un ensemble d'organes et d'instances mis en place au niveau des régions et communes sous la responsabilité des Conseils régionaux de la zone de concentration assurent la coordination et le pilotage de ces dispositifs. Les textes nécessaires au niveau régional ont été pris et les documents cadre pour renforcer les capacités stratégiques et de mise en œuvre de la formation professionnelle par le Conseil régional de Ségou ont été validés. Des renforcements de capacités de suivi et d'évaluation du secteur et quelques études de diagnostic du secteur ont été réalisés. Les conditions sont en place pour une coordination régionale de la formation professionnelle et de l'emploi, mais le besoin de leur renforcement demeure important pour plus d'efficacité.

Les cibles du projet pour le taux d'accroissement du nombre de diplômés de l'enseignement technique et professionnel dans la zone de concentration (indicateur 3), le taux d'accroissement de la formation initiale non diplômante (indicateur 4) et l'adoption de la loi relative à la formation professionnelle (indicateur 7), sont atteintes et dépassées. Les cibles pour les formations initiales qualifiantes (indicateur 11), l'apprentissage (indicateur 10) et l'implantation des programmes de formation (indicateur 12) sont atteintes à au moins 55 %. Les formations initiales qualifiantes ont touché près de 1 600 apprenants dont 26 % de filles. Les formations par apprentissage ont touché près de 4 000 apprentis dont 21 % de filles. Enfin, les cibles du projet pour les indicateurs restants sont atteintes à au moins 30 % (indicateurs 5, 6, 8, et 9).

Son niveau global de réalisation à mi-parcours, est évalué à 50 %.

Résultat 2 – Les besoins en formation continue du monde rural sont satisfaits : le fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage a innové avec des formations continues dans le domaine agro-sylvo-pastoral. Les formations ont surtout concerné les filières de concentration du MLI/021 (fonio, riz, sésame) et le maraîchage. Près de 8 000 actifs ont été formés, essentiellement sur le maillon production, cependant les femmes (44 % des formés) ont été formées majoritairement sur la transformation agroalimentaire. Les formations sont suivies par un réseau de conseillers-relais, mis en place et supervisé par la Chambre régionale d'agriculture en concertation avec le Conseil régional de Ségou. Les projets MLI/021 et MLI/022 ont inscrit leur collaboration dans un cadre formalisé et impliqué les acteurs clés au niveau régional. La réflexion sur la synergie à mettre en place entre conseil agricole et formation continue dans le domaine agro-sylvo-pastoral, et sur les modalités pérennes de leur financement doit encore être approfondie. Les cibles du projet pour quatre des six indicateurs de ce résultat, sont atteintes et dépassées (indicateurs 15, 16, 17 et 18) avec des taux compris entre 105 % et 258 %.

Son niveau global de réalisation à mi-parcours, est évalué à 75 %.

Résultat 3 – Les dispositifs d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes ruraux sont renforcés : la deuxième génération de la stratégie régionale sur l'emploi et la formation professionnelle a été validée², tandis que la concertation fonctionne avec l'ensemble des acteurs du secteur. Avec l'appui technique de l'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes près de 800 jeunes ont été formés en entrepreneuriat (formations en Cree du Bureau international du travail adaptées par le programme) dont 41 % de filles. L'appui aux auto-entrepreneurs a permis la création d'environ 300 micros entreprises dont 39 % par des filles/femmes. Cet appui passe par les systèmes financiers décentralisés au niveau local, suivant des conditions très proches des conditions habituelles d'octroi de crédits.

Son niveau global de réalisation à mi-parcours, est évalué à 55 %.

La pertinence est évaluée à 3

² Schéma directeur régional de la formation professionnelle et technique pour l'emploi de Ségou, 2017-2021.

Principaux points forts : l'intervention est fortement alignée sur les politiques et stratégies nationales du Mali et notamment sur le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali 2016-2018³, et sur Politique nationale genre. Au niveau sectoriel, les quatre objectifs spécifiques du Programme triennal 2015-2017 du Programme décennal de développement de la formation professionnelle et de l'emploi sont pris en compte. Les approches chaîne de résultats Formation → Insertion → Emploi/ auto-emploi, le renforcement systématique des capacités des acteurs et partenaires de mise en œuvre sont des points forts de l'approche mise en œuvre.

Principales faiblesses : une faible cohérence entre les ambitions du projet, les moyens et la durée de mise en œuvre est relevée. Les modalités de mise en œuvre en régie sont peu alignées, et le MLI/022 dispose de son propre cadre logique en lieu et place d'un cadre de résultats budgétisé basé sur le cadre de résultats du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Même si le contexte politique et sécuritaire au moment de la formulation peut justifier les options retenues pour le MLI/022, cette situation, l'absence de mécanisme pour alimenter le suivi sectoriel au niveau national, et la non prise en compte de la contribution luxembourgeoise dans la loi de Finance du Mali, marquent un déficit d'alignement. La modalité convention de délégation de fonds et de mise en œuvre⁴, qui implique l'ouverture d'un compte bancaire pour la gestion des fonds par le partenaire de mise en œuvre, est en contradiction avec les textes nationaux et communautaires (Union économique et monétaire ouest africaine) prévoyant la création du compte unique du trésor pour les structures publiques et assimilées. Enfin, la faible cohérence entre les résultats 1 et 2, la faible dotation du volet insertion professionnelle et la non priorisation des formés appuyés par le projet comme bénéficiaires des crédits, limitent la pertinence du MLI/022.

L'efficacité est évaluée à 3+ (entre 2 et 3), sous réserve de l'assurance de la qualité des résultats présentés

Principaux points forts : avec un taux de réalisation de 50 % contre un taux de décaissement financier⁵ de 51 % au 30 avril 2018, les résultats opérationnels sont satisfaisants exécution/quantitatif. Ils ont été réalisés avec des efforts réels de coordination avec l'ensemble des acteurs et partenaires, à travers les collectivités territoriales de la zone de concentration. Le renforcement effectif de capacités des partenaires pendant la mise en œuvre des activités, même s'il n'a pas encore produit tous ses effets, les mobilise et les conforte dans leurs rôles et responsabilités.

Principales faiblesses : la trop grande diversité des actions par rapport à la capacité des acteurs et du projet, a affaibli leur maîtrise et introduit une incertitude sur la qualité des activités exécutées. La capacité d'accompagnement à l'insertion et l'emploi/auto-emploi des jeunes, notamment les jeunes filles, par rapport au nombre de formés, reste faible.

L'efficience est évaluée à 3

Principaux points forts : au 30 avril 2018, sur 24 mois (53 % de la durée du projet), le taux de décaissement est de 51 %. Le ratio fonctionnement/ investissement initialement prévu (16 %, document technique et financier version B) est évalué à 14 %⁶ sur la base du budget exécuté au 30.04.2018. Ceci est conforme aux pratiques en matière de gestion des projets et programmes de développement. Les coûts pratiqués pour les formations sont conformes aux coûts habituellement pratiqués par les structures partenaires sans appui de partenaires et à ceux pratiqués par d'autres partenaires techniques et financiers. Les frais des charges de suivi et de fonctionnement sont conformes aux textes applicables adoptés par les autorités maliennes.

³ Le MLI/022 s'inscrit spécifiquement dans les domaines prioritaires 4 et 7 de l'axe stratégique un, le domaine prioritaire 8 de l'axe stratégique 2 et le domaine prioritaire 12 de l'axe stratégique 3 du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali.

⁴ Jugée globalement pertinente.

⁵ Différent du taux d'exécution réel qui est la mise en œuvre effective des ressources décaissées dans le cadre des accords de partenariats opérationnels.

⁶ Ratio fonctionnement / investissement évalué à partir du budget exécuté au 30.04.2018 (source : LuxDev, suivi financier actualisé) : total exécuté sur ligne T0 / total exécuté sur lignes T1 à T3.

Principales faiblesses : les huit accords de partenariats opérationnels signés dans le cadre de MLI/022, représentant 54 % du budget du programme et 62 % de la contribution luxembourgeoise, sont exécutés⁷ à seulement 22 %. L'efficacité est moindre pour : le résultat 2 (atteint à 75 % pour une exécution budgétaire de 63 %) en raison de la non acquisition des équipements et matériels pédagogiques pour les organismes de formation ; le résultat 3 (atteint à 55 % pour une exécution budgétaire de 52 %) en raison de l'absence de vivier de formés pour octroyer les crédits, ce qui a aussi conduit à la non mise en œuvre des formations GERME (« gérer mieux votre entreprise »). Le manque de cibles préalables systématiques à la participation des femmes et des filles, là où cela est pertinent, réduit la qualité des analyses budgétaires et des résultats du projet. L'insuffisance de synergies entre les intervenants⁸ au niveau sectoriel dans la zone de concentration, nuit à l'efficacité du projet. L'incertitude à lever sur la qualité de certains résultats obtenus impacte également l'évaluation de l'efficacité.

La durabilité est évaluée à 4

Principaux points forts : la formation a permis de constituer un vivier indéniable de compétences, disponibles pour le marché du travail. Néanmoins, un risque subsiste concernant leur insertion, notamment pour les produits des formations initiales, et pour l'image déjà dégradée de la formation professionnelle en général. L'accès des jeunes au crédit appuyé par le MLI/022 doit être considéré comme une expérience valorisable dans le futur, quel que soit le devenir de cette première expérience. Le positionnement des acteurs institutionnels du secteur formation professionnelle au niveau régional est un réel facteur de durabilité, en rupture avec les approches traditionnelles des projets / programmes. Ce positionnement favorise le renforcement de leurs compétences. Le transfert de ressources du budget de l'État pour le fonctionnement des centres de formation professionnelle/instituts de formation professionnelle est une expérience inédite à renforcer, dans le cadre de la décentralisation. L'utilisation de fonds et de mécanismes nationaux (fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage, fonds national pour l'emploi des jeunes, l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales, etc.) renforcent ces structures dans leurs missions. Les différents textes produits ou en cours créent un cadre réglementaire qui conforte ces institutions dans leurs rôles et responsabilités. Les changements réalisés avec l'appui du MLI/022 sont perceptibles pour certains acteurs, notamment au niveau du Conseil régional de Ségou, des formateurs et des maîtres d'apprentissage.

Principales faiblesses : en dehors des résultats produits (durabilité sociale et économique immédiate) et des processus engagés pour la structuration du secteur, la réflexion sur la pérennisation des dispositifs doit encore intervenir. Cela concerne notamment la taxe sur la formation professionnelle et la taxe emploi jeunes pour le financement des formations continues et l'insertion. L'approche subvention n'est pas durable. Elle doit être accompagnée d'un dialogue sectoriel et s'inscrire dans un financement basé sur les résultats, pour encourager le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle à prendre les mesures de durabilité requises. La faiblesse en capital humain au sein des différentes structures partenaires de mise en œuvre, malgré le renforcement de capacités dont ils bénéficient, limite la durabilité⁹. Les acquis du MLI/022 restent fragiles dans la perspective de la fin de phase en décembre 2019, mais également en raison du contexte sécuritaire national/régional qui n'est pas favorable au maintien, voire à l'augmentation des budgets alloués au secteur.

L'égalité de genre

La volonté affichée dans le document technique et financier d'atteindre 50 % de femmes dans les formations n'a pas été suffisamment traduite en termes de résultats. Malgré tout, en formant plus de 5 000 femmes, soit 34 %, sur environ 15 000 personnes formées (toutes formations confondues) sur la période, l'égalité de genre est en voie d'être atteinte, si le projet assure aussi la qualité de ces interventions.

⁷ Montant justifié/ montant des accords de partenariats opérationnels.

⁸ Appréciation spécifique par rapport aux synergies entre acteurs de la formation professionnelle du 3^e Programme indicatif de coopération.

⁹ La fonction publique territoriale est à ses débuts en termes d'opérationnalisation des dispositions légales, les centres de formation professionnelle/instituts de formation professionnelle publics sont animés principalement pour le moment par des formateurs vacataires, en nombre insuffisants et dont la rémunération connaît des retards parfois importants.

En conclusion, l'opérationnalisation du dispositif de financement des crédits aux jeunes par les systèmes financiers décentralisés est dans une bonne dynamique de pérennisation, à condition que les autorités régionales compétentes, reprennent à leur compte les accords qui fondent ce partenariat entre MLI/022, l'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes / fonds national pour l'emploi des jeunes et les systèmes financiers décentralisés; les arbitrages budgétaires actuels et à venir du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle¹⁰ indiquent un engagement fort et l'approche accords de partenariats opérationnels responsabilise de jeunes institutions telles que l'Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle et l'Institut national d'ingénierie de formation professionnelle, et permettent au fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage et à l'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes de renforcer leurs capacités en innovant sur des interventions spécifiques (formations continues dans le secteur agro-sylvo-pastoral pour le fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage) et dans une approche régionale de leurs missions.

Avec l'appui du MLI/022 (à la suite du MLI/019), la région de Ségou fait référence en matière de formation professionnelle et d'emploi. Le dispositif de formation professionnelle et d'emploi administré au niveau régional est opérationnel. Les principaux défis de sa pérennisation sont :

- le financement durable du dispositif ;
- la formation du capital humain, apte à l'animer ;
- la qualité des procédures et méthodes de travail ;
- le lien impératif avec le secteur privé.

Enfin, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes plus formalisés et concurrentiels d'identification des prestataires tels que les maîtres d'apprentissage et les organismes de formation continue, et de diffusion de l'information sur les offres de formations en direction des apprenants, des apprentis et de leurs parents. Les organisations professionnelles artisanales et paysannes participent encore timidement au système régional de formation professionnelle en construction.

À mi-parcours, les recommandations sont les suivantes¹¹ :

| Stratégie générale d'intervention ¹² | Responsable |
|---|--|
| <p>1. Approfondir la réflexion sur l'opportunité d'une prolongation de phase en fonction des conclusions du volet politico-stratégique de l'évaluation à intermédiaire. L'objectif d'une telle prolongation est la durabilité et l'impact des actions engagées par la mise en œuvre d'au moins deux cohortes dans chaque dispositif. Du point de vue de la mission, cette prolongation serait pertinente.</p> <p>2. Mobiliser d'urgence la contrepartie financière malienne pour accompagner la viabilité des dispositifs et mécanismes développés et poursuivre la mise en place des conditions minimales (recrutement du personnel administratif et pédagogique, budget de fonctionnement adéquat) pour le fonctionnement des centres de formation professionnelle/instituts de formation professionnelle publics construits/réhabilités, améliorer le niveau de la taxe sur la formation professionnelle et de la taxe emploi jeunes décaissées au profit respectivement du fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage et du fonds national pour l'emploi des jeunes.</p> <p>3. Communiquer à la Cellule de planification et de statistiques des ministères sectoriels et à la Direction de la planification du ministère en charge des finances, le montant de la contribution 2020 et le cadre de performance des programmes du Luxembourg pour inscription dans les documents de programmation pluriannuel des dépenses-Plan d'action pluriannuel 2020-2022 et régulariser celles de 2018 et de 2019 dans les loi de Finances rectificatives. Mettre en place avec la Direction des finances et du matériel du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle un dispositif de suivi de la contrepartie nationale au projet.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Affaires étrangères et européennes et de la Coopération internationale / ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle / ministère de l'Économie et des Finances Coordination de LuxDev |

¹⁰ 32 % des budgets affectés à six centres de formation professionnelle/instituts de formation professionnelle publics de la zone de concentration sont débloqué au bénéfice du Conseil régional de Ségou et au titre de l'exercice budgétaire 2019, les autres centres de formation professionnelle/instituts de formation professionnelle publics de la zone de concentration, seront également pris en compte.

¹¹ Les recommandations sont classées par grandes thématiques, sans hiérarchie ou ordre de priorité – Compte tenu de l'échéance prévu du MLI/022 en décembre 2019, elles sont à réaliser sur le court terme, sauf mention spécifique.

¹² Certaines recommandations sont stratégiques pour l'ensemble du Programme indicatif de coopération et sont donc les mêmes dans le rapport d'évaluation MLI/021 et MLI/023.

Suivi Évaluation

4. Évaluer les avantages coûts/bénéfices du dispositif de suivi de la formation professionnelle à part entière par rapport au dispositif utilisé par le ministère de l'Éducation nationale. Sur le moyen terme, approfondir la réflexion sur les synergies possibles ou au moins sur la « répliquabilité » de ce dispositif au niveau du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Les cellules de planification sectorielle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne sont invitées à travailler plus en synergie.

• Direction nationale de la formation professionnelle/
Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle/
Conseil régional de Ségou
/MLI/022

Structuration du secteur formation professionnelle et apprentissage

5. Appuyer le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et le ministère de l'Éducation nationale à prendre les arrêtés d'application du décret 2017/046/P-RM du 12 juillet 2017 fixant les modalités d'application de la loi n°2016-026 du 14 juin 2016 relative à la formation professionnelle, pour inscrire les approches et dispositifs en cours de construction, l'autonomie des centres, la mutualisation des ressources et la participation du secteur privé, dans un cadre réglementaire harmonisé.

6. Appuyer la dynamisation du cadre de concertation national du secteur éducation et formation et renforcer sa dimension enseignement technique et formation professionnelle afin de poursuivre les efforts de coordination des interventions du secteur enseignement technique et formation professionnelle¹³, faciliter son suivi conjoint, harmoniser et aligner les interventions, rationaliser les structures de gestion.

• Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle/
ministère de l'Éducation nationale/MLI/022
/Chambre régionale d'agriculture /
Conférence régionale des chambres de métiers/Chambre de commerce et d'industrie/
Direction nationale de la formation professionnelle,
Direction nationale de l'enseignement technique et professionnel

7. Elargir la réflexion sur le concept de « Centre régional de ressources » et sur sa durabilité avec les potentiels bénéficiaires de ses services, les projets FIER et ACEFOR et le ministère d'Éducation nationale. La réflexion devra identifier son statut et les bénéficiaires de ses services, les modalités d'accès, les mécanismes de financement pérenne de ses activités et de son fonctionnement. Conditionner la poursuite de sa réalisation aux résultats de cette réflexion.

• MLI/022 /
Conseil régional de Ségou

Formation continue du monde rural

8. Prioriser le dialogue avec le gouvernement sur l'amélioration significative du taux de reversement de ce qui a été collecté/ encaissé par le Trésor, au titre de la taxe sur la formation professionnelle, au profit du fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'emploi.

9. Dans la perspective d'une éventuelle prolongation de phase, conduire une réflexion sur la nécessité de réorienter la politique de subvention des équipements pédagogiques aux opérateurs de formation vers une politique de financement des projets d'établissements des structures de formation privées comme publiques et des maîtres d'apprentissage sous forme de crédits

• Ministère de l'Économie et des Finances/
ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle,
fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage/MLI/022

¹³ Ce point concerne surtout les projets ACEFOR, PROCEJ, FIER, FASAM, MLI/044-FAO, intervenant également dans la zone de concentration sud, quasiment sur les mêmes public cible et avec les mêmes partenaires.

Insertion professionnelle des jeunes et femmes ruraux

10. Réorienter la cible des bénéficiaires de crédits exclusivement vers les bénéficiaires des formations (formations initiales qualifiantes, apprentissage), ayant achevé leurs formations, avec une priorité pour les dossiers des formés appuyés par le projet. Les autres publics cibles relèvent du fonds national pour l'emploi des jeunes, doté de la taxe emploi jeunes.
11. Renforcer les capacités d'accompagnement des porteurs de plan d'affaires à l'élaboration de plans d'affaires plus crédibles / fiables, appuyer les Institutions de microfinances partenaires pour une analyse approfondie des plans d'affaires, et accompagner systématiquement les porteurs de crédit (formations GERME, FTA, éducation financière, etc.)
12. Harmoniser les approches et privilégier la synergie d'action entre les différents intervenants (PROCEJ, MLI/044 Lux-FAO, ACEFOR, ...).
- Ministère des Affaires étrangères et européennes et de la Coopération internationale
 - ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
 - Conseil régional de Ségou
 - /MLI/022

Equité hommes / Femmes

13. Mobiliser une expertise spécialisée permanente ou ponctuelle pour la coordination, le renforcement de capacité, l'orientation et le suivi de l'égalité des sexes au sein du MLI/022. Idéalement cette expertise pourrait assurer un mandat transversal pour les trois projets / programmes de la zone de concentration.
14. Assurer une planification et une budgétisation sensibles au genre et réviser le dispositif de suivi et évaluation en conséquence.
- MLI/022

Renforcement de capacité

15. Élaborer/mettre en œuvre une stratégie opérationnelle d'intégration des différentes actions de formation et accompagnement post-formation/conseil agricole : valorisation des outils et supports disponibles, capitalisation des bonnes pratiques dans les référentiels de formation du fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage et de la formation initiale qualifiante et auprès des conseillers de l'Association des organisations professionnelles paysannes et d'Association malienne pour la sécurité et la souveraineté alimentaire, de GERES/Mali-Folkecenter/Association malienne d'éveil au développement durable, des agents de l'Agence nationale pour la sécurité sanitaire des aliments ; intégration des cibles de formation des différentes convention de délégation de fonds et de mise en œuvre, formation des conseillers des orientations professionnelles / micros et petites entreprises et valorisation du réseau de paysans relais ; encourager le réseautage des centres de formation professionnelle/instituts de formation professionnelle, etc.
- MLI/021 / MLI/022

Recommandations d'ordre stratégique en prévision d'une éventuelle prochaine phase

16. Recentrer les appuis et les thèmes de formation sur les chaînes de valeur ajoutée appuyées dans le monde rural (y compris les filières de l'artisanat qui soutiennent la création/production et la maintenance des équipements agricoles).
17. Réorienter la politique de subvention des équipements pédagogiques aux opérateurs de formation vers une politique de financement des projets d'établissements des structures de formation privées comme publiques et des maîtres d'apprentissage sous forme de crédits pour promouvoir l'émulation ou de subvention, pour promouvoir l'excellence.
18. Consolider les approches développées (champs écoles paysans, apprentissage, bureau de liaison école-entreprise, financement de crédits aux formés par les institutions de microfinance) par leur formalisation dans le cadre réglementaire (arrêtés d'application du décret d'application de la loi sur la Formation professionnelle en cours d'élaboration), pour favoriser leur déploiement à l'échelle nationale.
19. Évaluer l'opportunité/la faisabilité d'un appui au niveau sectoriel en complément des appuis projets/programmes avec une double finalité : (i) appui aux politiques sectorielles et à la réforme des finances publiques (taxe sur la formation professionnelle, taxe emploi jeunes), (ii) préparation/ actualisation des politiques, stratégies et référentiels facilitant le suivi du secteur et l'alignement des interventions. Dans cette perspective, la formulation d'un éventuel appui au niveau sectoriel s'appuiera sur le diagnostic institutionnel et organisationnel du secteur déjà réalisé.
- Ministère des Affaires étrangères et européennes et de la Coopération internationale / ministères sectoriels en charge de l'enseignement technique et formation professionnelle / Coordination LuxDev